

0260012X
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE DANIEL FAUCHER
12 PLACE DU CHAMP DE MARS
26270 LORIOI SUR DROME
Tel : 0475611360

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 58-1

Annule et remplace l'acte n° 58 - 2023-2024

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2024

Réuni le : 02/07/2024

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Ecole musique - musique actuelle

Avenant n° 1 pour l'année scolaire 24/25 de la convention initiale avec l'école de musique intercommunale Livron-Loriot 2023/2024 qui met à disposition à titre gracieuse un intervenant extérieur : Nicolas Faure

L'objectif de cette convention est de susciter et d'accompagner les pratiques musicales en amateur des élèves dans le domaine des musiques actuelles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0